

mardi 20 novembre 2018

Union Professionnelle des Experts Maritimes Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2018

Sur convocation du président, les membres de l'Union Professionnelle des Experts Maritimes (UPEM) se retrouveront en assemblée générale le mardi 5 décembre 2018.

Le rendez-vous est fixé à 09h00 dans une salle du Cluster Maritime français, 47, rue de Monceau, 75 008 Paris.

L'ordre du jour sera débattu jusqu'à épuisement des sujets. Il n'est pas prévu d'aller au-delà de 13h00.

Les membres empêchés qui le souhaitent peuvent solliciter le Secrétaire Général pour participer à tout ou partie de l'Assemblée générale en audioconférence (un ordinateur avec micro et casque ou un smartphone suffisent). Arrangement à prendre d'avance avec le SG qui enverra un lien de connexion.

Les membres ne pouvant participer sont priés de transmettre une procuration pour déléguer leurs pouvoirs en vue des scrutins inscrits à l'ordre du jour. *Formulaire transmis par ailleurs ou simple email au SG.*

En vue du scrutin pour le renouvellement du bureau, les membres sont priés de transmettre leur vote par email au SG. S'ils le souhaitent, ceux qui participent à l'AG peuvent attendre pour remettre leur formulaire lors de l'AG. *Formulaire spécifique transmis par ailleurs.*

Membres du Bureau

Président : Philippe BOSSÉ
Vice-Président Facultés : Jacques MALAGUTI
Vice-Président Plaisance : Jérôme ROUX
Vice-Président Marine Marchande : Benoit GUILLOU
Trésorier : Jean-Marc GARÇON
Secrétaire Général : Raymond GAUVAIN

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la séance par le président.
- 2) Vérification du quorum par le secrétaire général (Répartition des pouvoirs => AGO soit 2/3 des membres ou AGE).

Pour rappel, seuls les membres à jour de leur cotisation ont un pouvoir de vote lors de l'AG.

- 3) Tour de table et présentation succincte des membres présents.
- 4) Présentation par le secrétaire général de la liste des candidats 2018 à l'adhésion à l'UPEM => **à ce jour un seul !**

Le dossier du candidat est accessible sur le site de l'UPEM avec un lien associé (Nom prénom, DUEMT ou non, Parrains, accès au dossier) :

MAUPOINT de VANDEUL	Pierre	DUEMT 2017	Gauvain & Bossé	Complet
------------------------	--------	------------	-----------------	-------------------------

Le candidat postule comme membre de droit. Pour rappel les titulaires du DUEMT sont admis en stage pour 3 ans et les autres pour 5 ans.

Présentation du candidat par l'un de ses deux parrains présents. **En cas d'absence des deux parrains¹ le dossier serait reporté à l'AG 2019.**

Vote pour l'admission du nouveau membre

- 5) Interruption pour dépouillement par le secrétaire général, éventuellement accueil du nouveau membre invité par le président et mise à jour du quorum.
- 6) Reprise et **vote pour l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2017.**
- 7) Rapport d'activité 2018 du président.
 - Compte rendu du déroulement et retours du [colloque formation](#) du 4 décembre 2018 et cocktail,
 - Déroulement et évolutions du DUEMT. Le nouveau DUEMT (à partir de 2018), propulsé par l'UPEM, sera reconnu au niveau national et permettra d'y inclure la VAE pour les experts qui sont déjà installés, sous réserve qu'ils s'y inscrivent et assistent aux seuls modules qu'ils ne peuvent valider par dossier ;
Recherche de volontaires pour accueillir des stagiaires.
 - Parrainage d'un étudiant lors des assises de l'économie de la Mer. L'UPEM soutient un étudiant en 2018 lors des assises à Brest ;

¹ Un membre de plein droit peut être désigné pour remplacer un parrain dont l'absence serait dûment motivée.

Compte rendu du SG sur le filleul aux Assises 2018 à Brest.

- Maintien de la proximité avec la FIN, l'UPEM cotise annuellement ;
- Maintien de la proximité avec le Cluster maritime français (CMF), l'UPEM cotise annuellement ;
- Intérêt pour le site <http://www.legisplaisance.fr/> l'UPEM s'y est inscrit en 2016 pour deux ans à l'essai ;
- Intérêt pour l'annuaire ENSM, l'UPEM a cotisé pour un quart de page en 2017 et 2018.

Vote sur l'action du président pour quitus.

- 8) Rapport des comptes 2018 du trésorier (Situation au 30 septembre 2018).

Vote pour donner au trésorier quitus des comptes 2017/2018.

- 9) Le président est en discussion avec le président de la [CNEMP](#) (Mr Eric OGDEN – Chambre Nationale des Experts Maritimes Plaisance) pour créer une organisation chapeau de la CNEMP et de l'UPEM.

Vote pour renouveler mandat donné au président de poursuivre sur ce point.

- 10) Compte rendu activité FEMAS par le secrétaire général.

Compte rendu du SG sur l'activité FEMAS 2017/2018.

- 11) Site WEB, orientation, appréciation.

Dans le cas où les membres souhaitent faire évoluer le site web UPEM, il faut qu'ils formulent une demande écrite (un simple email au SG suffit). Elle sera ensuite présentée au bureau par le SG avec des orientations et les évolutions que cela implique. Il peut y avoir des coûts associés et surtout il faut éviter de changer pour revenir en arrière ensuite à cause d'avis divergents.

Le secrétaire général utilise un post de blog qui fait fonctionner notre site web pour diffuser plus simplement l'information => Envoi de blogs automatisé.
Pour éventuellement y répondre, les membres sont libres d'utiliser le média qu'ils veulent.

- 12) Compte rendu activité commission météo marine de Météo France.

Recherche de volontaires pour participer aux commissions (Environ deux fois par an).

- 13) Discussion avec le CMF pour revoir la liste des experts (UPEM mais aussi CEEMF et autres) qui est obsolète.

Vote pour renouveler mandat donné au SG sur ce point.

- 14) Renouvellement du bureau de l'UPEM.
- Présentation des candidats => chaque candidat présent peut disposer de 2 minutes maximum pour professer sa candidature.
 - **Vote² des membres présents. Décompte des voix par le SG puis déclaration du résultat par le président.**
 - Réunion à huis clos des six Administrateurs élus pour la répartition des postes (Réunion dirigée par le président sortant).
 - Présentation (par le nouveau président) du nouveau bureau élu pour trois ans (Il prendra ses fonctions dès la clôture de l'AG).
- 15) Questions d'opportunité.
- 16) **Lieu et date de la prochaine réunion de l'assemblée générale annuelle.**
- 17) Clôture par le président.

Commandant Raymond GAUVAIN
Secrétaire Général de l'UPEM



² Vote à bulletins secrets dépouillés par le SG, contrôlé par le Président.